



Championnat Régional JEUNES

Cahier des Charges

Règlement
Adoption au Conseil d'Administration du 27/09/2024
Mise en application : saison 2024-25 par tacite reconduction
Validé par la Présidente de la Ligue
Nombre de pages : 9 pages
Diffusion à :
<ul style="list-style-type: none">- Membres du Conseil d'Administration- Membres de l'axe JOUER- Présidents de Comités Départementaux- Présidents de Clubs

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Permettre aux meilleurs jeunes de la région Centre-Val de Loire de se confronter afin de favoriser leur épanouissement vers une pratique de haut niveau,
- Décerner les titres de champions régionaux,
- Développer le badminton localement en impulsant une dynamique événementielle,
- Diffuser une image positive du badminton au travers d'une compétition crédible.

Le Championnat Régional Jeunes vise donc des objectifs sportifs mais constituent également un des supports de développement de notre sport dans la région Centre-Val de Loire.

Article 1. Étendue du règlement

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée « Championnat Régional Jeunes ».

Article 2. Textes de référence

Le Championnat Régional Jeunes se déroulent selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Elles sont complétées par le présent cahier des charges (règlement) et si nécessaire par les règlements complémentaires.

Article 3. Rétroplanning

3.1. Avant la compétition

Avant J-90 : Validation des Juges-Arbitres par la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT)

J-65 : Création de la compétition sur le logiciel Badnet

J-60 : Constitution du dossier d'inscription par la Ligue en partenariat avec l'organisateur
Envoi du dossier par la Ligue à tous les Comités Départementaux et clubs de la Ligue
Mise en ligne sur le site de la Ligue et la page des réseaux sociaux dédiée

J-44 : Date de prise en compte du CPPH à J-6 semaines pour déterminer les qualifiés en simple
(<https://www.myffbad.fr/recherche/les-tops>)

La semaine (vendredi 23h59 dernier délai) qui suit les Championnats Départementaux Jeunes :

Envoi par les comités de « la liste des représentants par comité » via l'Annexe 3 par mail à l'adresse suivante : prefiliere@badmintoncvl.fr

J-28 : Date proposée par la ligue pour l'organisation des Championnats Départementaux Jeunes (date maximum)

J-15 : Date limite d'inscription par les clubs ou les comités (à réaliser via Badnet)

Elaboration de la liste des qualifiés au Ligue Jeunes pour tous les tableaux de la compétition :

Date de prise en compte du CPPH à J-6 semaines pour déterminer les qualifiés en double et en mixte en fonction des paires inscrites au Ligue Jeunes (<https://www.myffbad.fr/recherche/les-tops>)

J-15 : Date de prise en compte du CPPH pour définir les têtes de séries et réaliser la constitution des tableaux

J-12 : Communication de la liste des qualifiés dans chaque tableau (simple, double et mixte) au Ligue Jeunes

Qualifiés au CPPH à J-6 semaines

Qualifiés via le Championnat Départemental Jeunes

Invitations sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes ou si pas besoin, qualifiés supplémentaires au CPPH à J-6 semaines

J-10 : Date du tirage au sort

J-5 : Avec accord des Juges-Arbitres de la compétition, envoi des convocations aux clubs inscrits avec le plan (ou adresse)

3.2. Après la compétition

J+3 : Le GEO principal importe via Badnet sur Poona le fichier des résultats de la compétition dans un délai de 3 jours suivant la compétition

J+5 : Le Juge-Arbitre Principal de la compétition rédige son rapport dans Poona et le transmet un délai de 5 jours suivant la compétition par courriel adressé au secrétariat de ligue secretariat@badmintoncvl.fr et copie au responsable jeunes de la prefiliere@badmintoncvl.fr

Dans tous les cas, le Juge-Arbitre doit conserver une copie du fichier des résultats de la compétition et une copie de son rapport

J+7 : Les résultats sont alors pris en compte pour les classements fédéraux, sauf si l'instance compétente décide de ne pas valider les résultats

J+30 : Sans information contraire des instances ayant autorisé la compétition, le tournoi est homologué à J+30 au vu du rapport du Juge-Arbitre

Article 4. Lieux et date

4.1. Attribution de la compétition

Un appel à candidature est réalisé en fin de saison précédente auprès de tous les comités départementaux et clubs de la région Centre-Val de Loire.

4.2. Date

Il est impératif qu'un minimum de compétitions jeunes ait lieu au sein de la ligue régionale Badminton Centre-Val de Loire sur ce même week-end.

La Fédération fixe dans son calendrier fédéral de la saison concernée une date butoir pour réaliser les Championnats Régionaux Jeunes aux ligues régionales.

Article 5. Critères de participation

5.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Championnat Régional Jeunes les joueurs licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du Championnat Régional Jeunes.

5.2. Provenance

Ne sont admis que les joueurs licenciés dans un club de la région Centre-Val de Loire.

5.3. Catégorie d'âge

Les joueurs peuvent participer au Championnat Régional Jeunes dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent.

Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.

La qualification au Championnat Régional Jeunes devra être acquise :

- soit par qualification directe au CPPH à J-6 semaine
- soit par les Championnats Départementaux Jeunes dans la catégorie d'âge correspondante par la présence du joueur sur la liste des qualités/sélectionnés dans le document « Représentants comité jeunes »
- soit de manière exceptionnelle sur proposition du Responsable de la pré-filière en accord avec l'Equipe Technique Régionale et l'axe JOUER de la ligue Centre-Val de Loire

5.4. Modalités de sélection pour le Championnat Régional Jeunes

5.4.1. pour les simples

• pour la catégorie POUSSIN (U11) uniquement en simple

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **12 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 2 représentants par Comité Départemental en dehors de la liste des qualifiés fixée par la ligue ci-dessus,
 - o si possible sur la base des Championnats Départementaux (2 x 6 départements = 12 joueurs).
 - o Les vainqueurs et finalistes des Championnats Départementaux Jeunes ou les 2 joueurs ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3^{ème}, 4^{ème}) lors du Championnat Départemental Jeunes n'étant pas qualifié pour le Championnat Régional Jeunes.

• pour la catégorie BENJAMIN (U13)

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **24 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 12 premiers inscrits au CPPH de simple à J-6 semaines du Championnat Régional Jeunes
- les 2 représentants par Comité Départemental en dehors de la liste des qualifiés fixée par la ligue ci-dessus,
 - o si possible sur la base des Championnats Départementaux (2 x 6 départements = 12 joueurs).
 - o Les vainqueurs et finalistes des Championnats Départementaux Jeunes ou les 2 joueurs ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3^{ème}, 4^{ème}) lors du Championnat Départemental Jeunes n'étant pas qualifié pour le Championnat Régional Jeunes.
 - o Dans le cas où les 4 joueurs, joueuses ayant atteint les demi-finales seraient qualifiés pour le Championnat Régional Jeunes, le choix du joueur, joueuse se fera entre les 1/4 de finalistes dans l'ordre du CPPH à date du Championnat Départemental Jeunes.
- 1 invitation exceptionnelle sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes pour un joueur de catégorie POUSSIN

- **pour la catégorie MINIME (U15)**

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **18 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 4 premiers inscrits au CPPH de simple à J-6 semaines du Championnat Régional Jeunes
- 2 représentants par Comité Départemental en dehors de la liste des qualifiés fixée par la ligue ci-dessus,
 - o si possible sur la base des Championnats Départementaux (2 x 6 départements = 12 joueurs).
 - o Les vainqueurs et finalistes des Championnats Départementaux Jeunes ou les 2 joueurs ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3^{ème}, 4^{ème}) lors du Championnat Départemental Jeunes n'étant pas qualifié pour le Championnat Régional Jeunes.
 - o Dans le cas où les 4 joueurs, joueuses ayant atteint les demi-finales seraient qualifiés pour le Championnat Régional Jeunes, le choix du joueur, joueuse se fera entre les 1/4 de finalistes dans l'ordre du CPPH à date du Championnat Départemental Jeunes.
- 2 invitations sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes ou si pas besoin 2 qualifiés supplémentaires au CPPH

- **pour la catégorie CADET (U17)**

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **16 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 6 premiers inscrits au CPPH de simple à J-6 semaines du Championnat Régional Jeunes,
- 1 représentant par Comité Départemental en dehors de la liste précédente,
 - o si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 joueurs).
 - o Au cas où un Comité Départemental n'aurait pas de représentant, le joueur suivant au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêché.
- 4 invitations sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes ou si pas besoin 4 qualifiés supplémentaires au CPPH

- **pour la catégorie JUNIOR (U19)**

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **16 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 6 premiers inscrits au CPPH de simple à J-6 semaines du Championnat Régional Jeunes,
- 1 représentant par Comité Départemental en dehors de la liste précédente,
 - o si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 joueurs).
 - o Au cas où un Comité Départemental n'aurait pas de représentant, le joueur suivant au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêché.
- 4 invitations sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes ou si pas besoin 4 qualifiés supplémentaires au CPPH

5.4.2. pour les Doubles Hommes & les Doubles Dames

Pour l'ensemble des catégories, le nombre de paires admises est restreintes à un maximum de **12 paires**.

Un joueur qualifié en simple n'est plus qualifié automatiquement en double. Il devra également se qualifier en double :

- soit par le biais du Championnat Départemental Jeunes
- soit au CPPH
- soit par une invitation sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes

Qualifiés :

- les 4 premières paires inscrites au CPPH en double à J-6 semaines du Championnat Régional Jeunes
- 1 paire qualifiée par Comité Départemental en dehors de la liste précédente,
 - o si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 paires).
 - o Au cas où un Comité Départemental n'aurait pas la possibilité d'engager une paire, la paire suivante au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêchée.

- 2 invitations sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes ou si pas besoin 2 paires qualifiées supplémentaires au CPPH

5.4.3. pour les Mixtes

Pour l'ensemble des catégories, le nombre de paires admises est restreintes à un maximum de **12 paires**.

Un joueur qualifié en simple n'est plus qualifié automatiquement en mixte. Il devra également se qualifier en double :

- soit par le biais du Championnat Départemental Jeunes
- soit au CPPH
- soit par une invitation sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes

Qualifiés :

- les 4 premières paires inscrites au CPPH en mixte à J-6 semaines du Championnat Régional Jeunes
- 1 paire qualifiée par Comité Départemental en dehors de la liste précédente,
 - o si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 paires).
 - o Au cas où un Comité Départemental n'aurait pas la possibilité d'engager une paire, la paire suivante au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêchée.
- 2 invitations sur proposition du responsable de la pré-filière jeunes ou si pas besoin 2 paires qualifiées supplémentaires au CPPH

5.4.4. Remplaçants au Ligue Jeunes

Les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés dans les tableaux selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des 2 joueurs pour une paire de double).

5.5. Liste des représentants (Annexe 3)

Chaque Comité devra envoyer la liste des joueurs sélectionnés la semaine (vendredi 23h59 dernier délai) qui suit les Championnats Départementaux (via le document « Représentants Comité Jeunes » et UNIQUEMENT ce document).

Ce document sera envoyé aux comités par la Ligue dans la semaine qui précédera les Championnats Départementaux. Il sera également disponible sur la page Badnet du Championnat Régional Jeunes.

Article 6. Inscriptions

6.1. Montant

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière de la Ligue.

6.2. Modalités

Seules les inscriptions réalisées par le biais de Badnet via un compte club seront prises en compte.

La date limite d'inscription est fixée à J-15 jours avant la compétition.

Les inscriptions seront à payer par virement à réception de la facture.

6.3. Validation et publication des listes

La validité des inscriptions est contrôlée par la Ligue.

La liste des joueurs et paires qualifiés et remplaçants est diffusée aux comités et clubs à J-6 semaines avant la compétition. La liste définitive des qualifiés fait apparaître le critère de qualification retenu pour chaque joueur ou paire et sera indiquée la liste des remplaçants classés par rapport au CPPH à J-15 de la compétition.

6.4. Accompagnateurs

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Article 7. Déroulement de la compétition

7.1. Répartition des rôles (Annexe 1)

L'organisation de la compétition est prise en charge par la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire associée à un Comité d'Organisation Local (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) qui accueillera la compétition.

La Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire et du Comité d'Organisation (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) réaliseront un travail collectif.

Comité d'Organisation sera valorisé financièrement en fonction des critères respecter indiqués dans l'annexe 2.

7.2. Infrastructures (Annexe 1)

Le nombre total de terrains souhaité est de 12 au minimum et la compétition pourra se dérouler sur 3 salles en cas de besoin. Les différents gymnases doivent être adaptés à la pratique du badminton.

Les salles devront être présentées agréablement (présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes...).

Des chaises d'arbitre pour les officiels devront être mises en place par le Comité d'Organisation, sur la plupart des terrains si possible.

7.3. Constitution des tableaux

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des catégories :

POUSSIN BENJAMIN MINIME CADET JUNIOR

Les tableaux proposés sont le Simple Messieurs, le Simple Dames, le Double Messieurs, le Double Dames et le Double Mixte.

Inscription possible sur les 3 tableaux pour les catégories BENJAMIN, MINIME, CADET et JUNIOR. Les POUSSINS ne joueront qu'en simple.

Poules souhaitées puis élimination directe, dans le respect de la limite de 8 matchs / jour / joueur en simple. Les tableaux de doubles et mixtes se dérouleront en élimination directe sauf si nombre de paires insuffisant imposant des tableaux en poule.

7.4. Tirage au sort

Le niveau de séparation à prendre en compte au moment du tirage au sort du Championnat Régional est le COMITÉ du joueur.

7.5. Remplacements après tirage au sort

Si un joueur après le tirage au sort est dans l'incapacité de participer au Championnat Régional Jeunes, celui-ci doit en faire part à l'organisateur au plus vite.

En cas de forfait d'un joueur avant le début d'un tableau de double ou mixte, le joueur restant devra prévenir de sa participation ou non au tableau concerné. Il pourra alors choisir un partenaire remplaçant parmi les joueurs inscrits sur la liste d'attente dans le tableau concerné.

Après publication des tableaux, le joueur doit alors envoyer, dans les 5 jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue Badminton Centre- Val de Loire.

7.6. Horaires

- L'accueil des joueurs se fait à partir de 8h00 le samedi.
- Début de la compétition à 9h00 le samedi.
- Fin suggérée des matchs à 20h00 le samedi pour la catégorie BENJAMIN si possible.

L'organisation prévisionnelle des tableaux sera la suivante :

		Matin	Après-Midi
Tableaux	Samedi	SH et SD (phase préliminaire)	SH et SD (phase finale) et Mx (phase préliminaire) <i>si nécessaire</i>
	Dimanche	DH et DD (tableau entier) SH et SD POUSSIN (phase préliminaire)	Mx (tableau entier) ou Mx (phase finale) <i>si phase préliminaire le samedi</i> SH et SD POUSSIN (phase finale)

Fin de la compétition recommandée vers 18h00 le dimanche.

7.7. Officiels Techniques

Le Juge-Arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Le Comité d'Organisation invitera les arbitres (de préférence sur le département accueillant la compétition) et la ligue prendra en charge les indemnités des Officiels Techniques (Juges-Arbitres et Arbitres).

7.8. Convocations

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition.

Article 8. Pendant la compétition (règlement particulier)

8.1. Pointage

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

8.2. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord des Juges-Arbitres et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

8.3. Tenue

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des Juges-Arbitres muni d'un justificatif écrit.

8.4. Volant Officiel

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

8.5. Échéancier

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

8.6. Accès aux terrains

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débuter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses réglementaires), les Officiels Techniques et le Comité d'Organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

8.7. Règles de coaching

Par dérogation aux règles du jeu, le conseil aux joueurs participant à des compétitions réservées aux jeunes est réglementé selon les modalités suivantes :

- Le conseil aux joueurs entre les points est autorisé pour les tableaux réservés aux catégories BENJAMIN et plus.
- Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

8.8. Médical

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

8.9. Droit à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

8.10. Buvette

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le comité d'organisation.

Article 9. Application du présent règlement

9.1. Acceptation

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident, à l'intérieur et aux abords des gymnases.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

9.2. Application

La Ligue Badminton Centre-Val de Loire et le Comité d'Organisation chargés de l'application conforme du présent règlement.

L'axe JOUER, secteur en charge des compétitions, supervise les opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du présent règlement et/ou au cahier des charges pour la saison en cours.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée au secteur mentionné est transmise à l'instance dirigeante de la Ligue pour décision.